



La gouvernance du fleuve Niger dans le contexte des changements climatiques

Présenté par

Dr Mamadou NIENTAO

**Enseignant-Chercheur à l'Université des Sciences
Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)**

**Responsable du Laboratoire d'Etudes et de Recherches
en Droit, Décentralisation et Développement Local
LERDDL.**

Plan de présentation

1 présentation générale du fleuve Niger

2 contexte de la gouvernance du fleuve Niger

3 les cadres de gestion et les utilisations du fleuve Niger

4 Le cadre institutionnel du fleuve Niger

5 Les défis liés aux changements climatiques

6 les moyens d'atténuation des effets des changements climatiques

7 conclusion

Présentation générale du fleuve Niger



9 pays, un Bassin: un destin

- ▶ -Le Benin 1%;;
- ▶ - le Burkina Faso 4%;;
- ▶ - Le Cameroun 4%;;
- ▶ - La Cote d'Ivoire 1%;;
- ▶ - La Guinée ou Guinée Conakry 5% ;
- ▶ - Le Mali 29%;
- ▶ - Le Niger 22% ;
- ▶ -Le Nigeria 32% ;
- ▶ - Et le Tchad 1%.



Les domaines de présentation

- Sur le plan géographique
- Sur le plan économique
- Sur le plan environnement
- Sur le plan démographique
- Sur le plan historique et culturel
- Sur le plan géopolitique

Le contexte de la gouvernance du fleuve Niger

- Diversité des acteurs
- Diversités des usages
- Enjeux économiques
- Défis écologiques
- Défis sanitaires
- Défis politiques
- Défis juridiques
- Défis institutionnels !!!

Dans un bassin particulièrement vulnérable aux changements climatiques, le fleuve Niger fait l'objet d'une gestion commune et disparate.



Les cadres de gestion et les utilisations du fleuve Niger

La gouvernance du fleuve Niger malgré les défis du changement climatique reste un pluralisme juridique.

Avec une prédominance du droit moderne, les règles coutumières coexistent, résistent et persistent.



La diversité des cadres

Dans chaque Etats un corps de règles s'applique à la gestion, l'utilisation et à la protection du Bassin, ce qui ne rend pas facile le cadre cohérent et homogène de gouvernance du fleuve Niger...



Le cadre interétatique du Bassin

Parmi ces instruments, on peut citer :

- l'acte de Niamey relatif à la navigation et à la coopération économique entre les Etats du Bassin du Niger, signé le 26 octobre 1963 ;
- l'Accord relatif à la commission du Niger et à la navigation et aux transports sur le fleuve Niger signé à Niamey le 25 novembre 1964, révisé à Niamey le 2 février 1968 et le 15 juin 1973 et à Logos le 26 janvier 1979 ;
- la convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger signé le 21 novembre 1980 à Faranah (Guinée), révisé le 29 octobre 1987 à N'Djamena,
- Il faudra ajouter la charte de l'eau du Bassin du Niger signée le 30 Avril 2008, assortie de 4 annexes.



Le cadre institutionnel de gouvernance du fleuve Niger

Le cadre du Bassin

Les cadres nationaux: le cas du Mali





La structure du Bassin: ABN

La mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres africains est assurée par des organismes internationaux.

Les règles applicables à ces différents organismes sont contenues dans leurs chartes constitutives.

Elle concerne essentiellement l'organisation et le fonctionnement de ces organismes, le financement de leurs activités et le règlement des différends entre Etats membres.

Elle s'ajoute à la stratégie africaine de développement.

Les institutions de gestion du fleuve

- Au Mali les structures de gestion des fleuves sont l'ABFN
- Le Mali a créé en 2002 par ordonnance n°02-049/PRM, l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN). Selon l'article premier du texte indiqué : « *il est créé un Etablissement Public national à caractère Administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée Agence du Bassin du Fleuve Niger* ».
- Dans le cadre institutionnel actuel au Mali, le rôle central est joué par le Ministère de l'Energie et de l'Eau. Ce Ministère a en charge d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de ressources en eau.



Les compétences des structures de gestion de l'eau

- **La régulation de l'eau : DNH**
- **L'administration : le ministère de l'eau**
- **Le contrôle de la qualité de l'eau : LNE, LNS**
- **La répression : les eaux-forets, la brigade fluviale, DNACPN**
- **L'exploitation de l'eau : SOMAGEP, SOMAPEP**
- **La recherche : ENI, IPR, USTTB, USJPB etc....**
- **Les consommateurs : ASCOMA, CNUFN etc**

Les défis liés aux changements climatiques

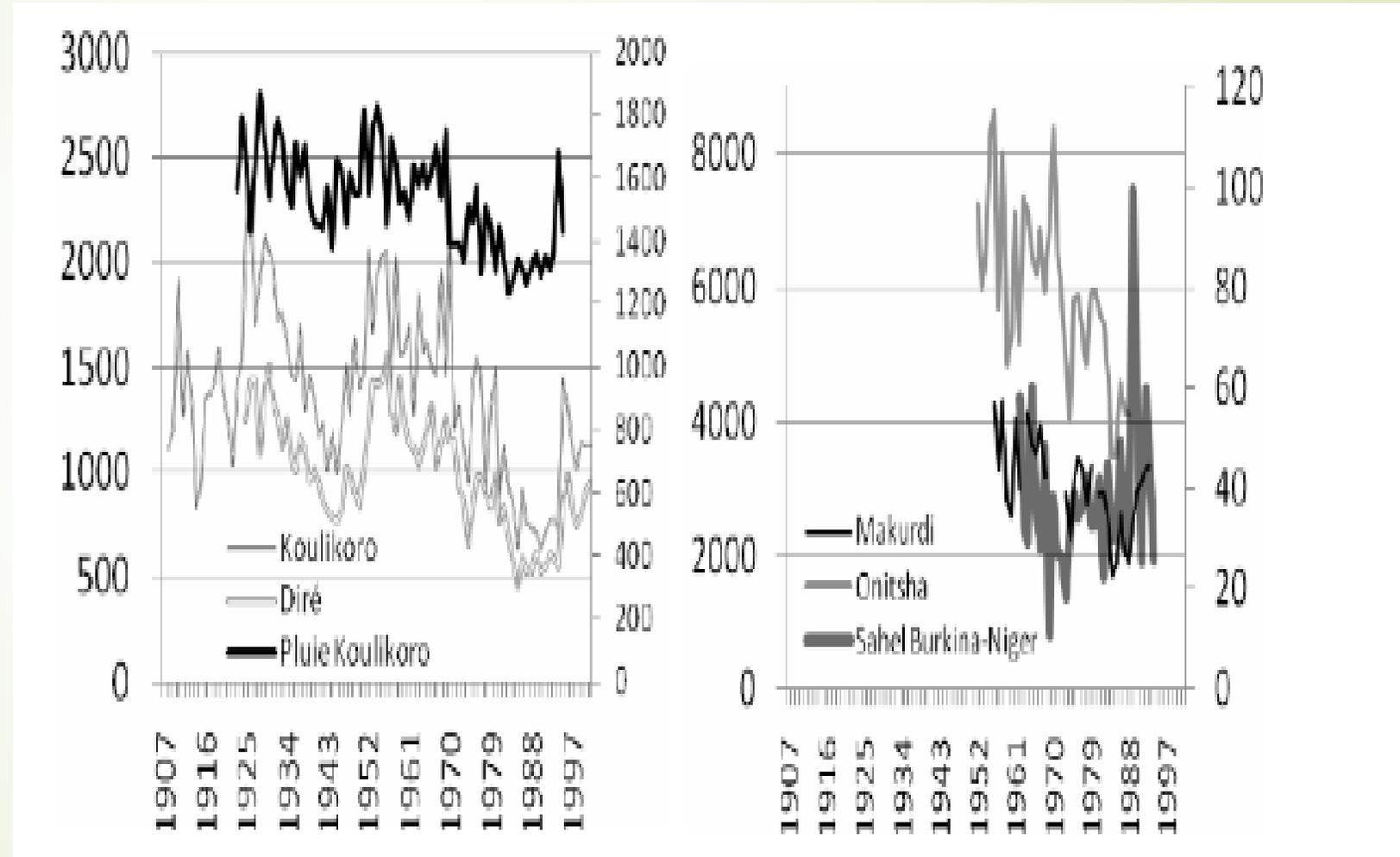
La forte sensibilité du fleuve Niger aux effets des changements climatiques empire et perturbe la vie physique du fleuve de façon générale.

Nul ne peut contester l'impact des changements climatiques sur la gestion de l'eau et des écosystèmes, entre sécheresse et inondations les effets sont de plus en plus caractérisés.

La crue sur le cours principal en amont est formée au cours des 6-7 mois de la saison des pluies tropicales. Le régime hydrologique a évolué en raison du changement climatique et des impacts anthropiques.

L'évolution des débits sur le fleuve Niger

Les débits diminuent très fortement après 1970 aussi bien sur le haut bassin du Niger en Guinée (-27% et -31%) et au Mali (-63% pour le Bani à Douna, ce qui est le record de baisse enregistré en Afrique de l'Ouest et Centrale), qu'à la station de Diré, à l'aval du Delta Intérieur du Niger (-40%).





La souffrance des populations du Bassin du Niger liées au changement climatique

Les populations rurales directement concernées peuvent subir une disette l'année suivante au moment de la phase de « soudure », c'est-à-dire lorsqu'il faut faire face à un manque de céréales dans les greniers à partir de mai ou de juin en attendant la prochaine récolte qui n'intervient généralement qu'à partir d'octobre ou de novembre.

Pour la troisième fois en sept ans, la région Ouest-africaine du Sahel est confrontée à une combinaison explosive de sécheresse, mauvaises récoltes et flambée de prix alimentaire.

Six millions de nigériens, 2,9 millions de maliens sont aujourd'hui sérieusement en danger.

L'avenir du fleuve Niger en cause à raison des effets du changement climatique

Le constat est clair, le régime hydrologique du Bassin du Niger a changé.

La quantité de l'eau diminue de jour en jour et la demande s'accroît en raison de l'explosion démographique.

L'inquiétude qu'il y a de savoir si le Bassin manquera de l'eau un jour demeure.

Déjà, certaines marres ou défluent, jadis remplies sont taries, le niveau se rabaisse d'année en année.

Les moyens d'atténuation des effets du changement climatique

L'adaptation des utilisations

La GIRE

La justice climatique

intégrer les altérations du climat dans toute politique de développement

L'information et la sensibilisation des populations rurales les plus vulnérables

L'intégration du phénomène changement climatique dans les curricula des IES.



Ce qui manque aux Etats du Bassin du Niger

Il manque à ces Etats, les infrastructures, technologies, institutions et investissements nécessaires pour mettre en valeur le maximum de son potentiel hydrique que nous avons jugé abondant.

Car les importantes ressources financières, techniques et institutionnelles nécessaires à la maîtrise de l'eau dans un contexte de division de la ressource et de variabilité climatique lui font défaut.



Conclusion

Malgré les défis ci-dessus développés , il faut être optimiste, car ces défis peuvent être surmontables.

Si l’Egypte est un don du Nil, sans le fleuve Niger, il serait difficile d’imaginer les 9 Etats riverains.

Remerciements

